



Abus de confiance, personne vulnérable

Par **anita36**, le **16/03/2013** à **17:15**

Bonjour,

Dans quel cas l'abus de confiance sur personne vulnérable peut il être invoqué ?

Si une personne dépressive dont la maladie se voit, et la vente d'un article défectueux, vente ayant eu lieu en convainquant cette dite personne à l'achat avec facilité en raison de son état de faiblesse (jugement erronné par exemple) par une autre personne bien lucide, cet acte peut il être appelé Abus de confiance et amener à l'annulation de la vente qui peut être une escroquerie ?

Merci de votre aide